

[Salaire des auxiliaires vétérinaires, ASV, secrétaires vétérinaires - Les salaires des ASV](#)

Année 2012

Publié par:

Publiée le : : .

Le salaire actuel pour le personnel auxiliaire vétérinaire, secrétaire vétérinaire des cabinets, cliniques et hôpitaux vétérinaires.

La valeur du point (base permettant le calcul du salaire minimal brut) actuellement de 13.75 passe à 14 sur la base de 151.67 heures par mois (35 heures par semaine) au 1er janvier 2012.

Notons que depuis 3 ans l'augmentation des salaires est inférieure au taux d'inflation et entraîne une réduction du pouvoir d'achat des salariés.

[Vos salaires au 1er janvier 2012](#)

Echelon I - 9.40 euros de l'heure

Echelon II (coef 105) 1 470.00 euros* - soit 9,69 euros de l'heure

Echelon III (coef 107) 1 498.00 euros* - soit 9,88 euros de l'heure

Echelon IV (coef 110) 1 540.00 euros* - soit 10.15 euros de l'heure

Echelon V (coef 117) 1 638.00 euros* - soit 10,80 euros de l'heure

- Salaire minimal brut.
- (Calcul : coef X valeur du point (14) / 151.67h).

Pour les salariés travaillant 35 heures avec heures supplémentaires rémunérées, vous bénéficiez toujours d'une majoration de 25 % de 36 ? 39ème heure. Cette augmentation est applicable au 1er janvier 2012, pour tous les salariés dont l'employeur est syndiqué au SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libérale).

Pour les autres, soyez patients la parution au J.O. (Journal Officiel) prend un peu de temps, en moyenne 4/6 mois. Pour calculer votre salaire net, il faut déduire environ 23% de charges de votre salaire Brut.

[Voici un lien vers un convertisseur bien pratique.](#)

[Salaires 2011](#)

[Salaires 2010](#)

[SMIC juillet 2012](#)